

936^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 août 2022 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Amélie Sauvé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-08-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 935^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le procès-verbal de la 935^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de juillet 2022, qui s'élèvent à 228 661,22 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 juillet 2022, qui s'élèvent à 940 618,74 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de juillet 2022, qui s'élèvent à 205 712,74 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-04
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 558 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 AOÛT 2022 POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 350-2016 MODALITÉS ET TERMES (CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Matagami souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 558 000 \$ qui sera réalisé le 19 août 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
350-2016	3 558 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 350-2016, la Ville de Matagami souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le règlement d'emprunt indiqué au 2^e alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 août 2022;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, ou en son absence, la trésorière adjointe, madame Julie Tremblay, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. d'Amos
2, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 3X2
 8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur René Dubé, et le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers. La Ville de Matagami, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- ET QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 350-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 août 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-05

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 558 000 \$ DATÉES DU 19 AOÛT 2022
ADJUDICATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 350-2016, la Ville de Matagami souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 août 2022, au montant de 3 558 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues sont les suivantes :

1 – Financière Banque Nationale inc.

184 000 \$	4,00000 %	2023
190 000 \$	4,05000 %	2024
197 000 \$	4,10000 %	2025
204 000 \$	4,10000 %	2026
2 783 000 \$	4,00000 %	2027

Prix : 98,53200

Coût réel : 4,37806 %

2 – Valeurs mobilières Desjardins inc.

184 000 \$	4,10000 %	2023
190 000 \$	4,10000 %	2024
197 000 \$	4,10000 %	2025
204 000 \$	4,00000 %	2026
2 783 000 \$	4,00000 %	2027

Prix : 98,00500

Coût réel : 4,50902 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 558 000 \$ de la Ville de Matagami soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;
- QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, ou en son absence, la trésorière adjointe, madame Julie Tremblay, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- ET QUE le maire, monsieur René Dubé, et le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-06

**SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (DIGUES DES ÉTANGS AÉRÉS) – EXPERTISE TECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE
PROPOSITION DE CIMA+ – MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à CIMA+ pour la production d'une expertise complémentaire quant au système de traitement des eaux usées, plus particulièrement à ce qui a trait aux digues des étangs aérés;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville de Matagami peut octroyer ce contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'ATTRIBUER à la firme CIMA+, un mandat de services professionnels pour une expertise relative aux digues des étangs aérés, et ce, selon leur proposition datée du 15 juillet 2022, soit un mandat sur une base horaire pour un montant total maximal de 40 195 \$, plus taxes, exclusion faite d'une visite sur place, laquelle demeure optionnelle;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-07

**ENTENTE DE MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA
MAISON DES JEUNES ET LA PISCINE MUNICIPALE
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire maintenir des deux (2) postes d'animatrices aquatiques à long terme, et ce, malgré la pression financière sur ses finances occasionnée par la fermeture du plus gros employeur de la municipalité en juin 2022;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Matagami souhaite embaucher un animateur jeunesse et qu'elle évalue ses besoins à environ trente (30) heures de service par semaine;

ATTENDU QU'il y a pénurie de main-d'œuvre dans le Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE la Ville et la Maison des jeunes bénéficieraient toutes deux de l'attraction et de la rétention liées à un poste à temps complet, ainsi que de la stabilité souhaitée pour ce type d'emploi;

ATTENDU QUE la Ville et la Maison des jeunes souhaitent réaliser un projet d'une période d'un (1) an pour valider la pertinence d'une mise en commun de deux (2) ressources humaines;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le mode de fonctionnement de la fourniture du service, le mode de répartition des contributions financières, la durée et le mode de renouvellement du projet pilote.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Fillion

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'APPROUVER l'entente pour la mutualisation des ressources humaines pour la maison des jeunes et la piscine municipale à intervenir entre la Ville de Matagami et la Maison des jeunes Matagami;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-08

**CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2022 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2022 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2022 du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de juillet 2022 du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2022-08-09-09

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'août, aucune question n'a été reçue par courriel.

2022-08-09-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 19 h 42.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS, OMA
GREFFIER

